



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

N° 2023/01

Date de Convocation
24/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 04
Votants : 26

PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Michel ARMAND, Louise FEINSOHN, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Amélie SANTERO, Béatrice BELABBAS, Michel DAMERVAL, Dominique MOURGET, Frédéric FÉZARD, Emilie PORTIER, Didier PONNET

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

François KISLING donne pouvoir à Nadine CALVES, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Antoine SANTERO, Bernard PIERRON donne pouvoir à Philippe DESRY, Alexis PENPENIC donne pouvoir à Loïc TAILLANTER,

ABSENTS

Caroline CHAZAL-MATHIEU, Solange FAUCOMPRESZ, Sébastien GUÉRINEAU

Valérie MICHEL a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Installation d'un nouveau conseiller municipal

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment sont article L 2121-4,

VU le Code électoral, notamment l'article 270,

VU le courrier en date du 18 janvier 2023, M. Mario STERI informant M. le Préfet de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal de Parmain liste « Parmain/Jouy-le-Comte, l'expérience à vos côtés » en mettant en copie M. le Maire de Parmain,

CONSIDÉRANT que M. Didier PONNET, candidat venant sur la liste « Pour Parmain/Jouy-le-Comte, l'expérience à vos côtés » est donc appelé à remplacer M. Mario STERI au sein du conseil municipal, il est installé dans ses fonctions de conseiller municipal,

Sur exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** de l'installation du conseiller municipal, M. Didier PONNET.
- **PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal.

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15/03/2023



ID : 095-219504800-20230302-DEL202301-DE

DÉPARTEMENT

VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT

PONTOISE

COMMUNE : PARMAIN



TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du conseil municipal (art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

29

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	TAILLANTER Loïc	26/12/1968	28/06/2020	739
Premier adjoint	M.	SANTERO Antoine	30/06/1963	28/06/2020	739
Deuxième adjoint	Mme	CALVES Nadine	06/04/1965	28/06/2020	739
Troisième adjoint	M.	KISLING François	06/09/1948	28/06/2020	739
Quatrième adjoint	Mme	MICHEL Valérie	03/09/1967	28/06/2020	739
Cinquième adjoint	M.	PRISSETTE Alain	03/02/1953	28/06/2020	739
Sixième adjoint	Mme	BECQ Sylvie	21/08/1957	28/06/2020	739
Septième adjoint	M.	TOUZALIN Philippe	15/12/1954	28/06/2020	739
Huitième adjoint	Mme	DESRY Martine	24/05/1956	28/06/2020	739
Conseiller municipal	Mme	BOU-ANICH Renée	18/08/1944	28/06/2020	739
Conseiller municipal	M.	ARMAND Michel	17/08/1948	28/06/2020	739
Conseiller municipal	M.	PIERRON Bernard	13/04/1952	28/06/2020	739
Conseiller municipal	Mme	DURET Evelyne	05/08/1952	28/06/2020	739
Conseiller municipal	M.	DESRY Philippe	01/02/1954	28/06/2020	739
Conseiller municipal	M.	JOLIT Jean-Luc	10/09/1954	28/06/2020	739
Conseiller municipal	Mme	FEINSOHN Louise	30/08/1957	28/06/2020	739

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 095-219504800-20230302-DEL202301-DE

Berger
Levrault

739

Conseiller municipal	M.	LECHAT Patrick	23/11/1964	28/06/2020	739
Conseiller municipal	Mme	NAÏT-SEGHIR Naïma	08/09/1970	28/06/2020	739
Conseiller municipal	Mme	BELABBAS Béatrice	11/02/1974	28/06/2020	739
Conseiller municipal	M.	PENPENIC Alexis	09/10/1974	28/06/2020	739
Conseiller municipal	Mme	IABBADENE Laëtitia	08/02/1977	28/06/2020	739
Conseiller municipal	Mme	SANTERO Amélie	16/03/1998	28/06/2020	739
Conseiller municipal	Mme	MOURGET Dominique	20/07/1948	28/06/2020	571
Conseiller municipal	M.	STERI Mario	09/08/1965	28/06/2020	571
Conseiller municipal	Mme	CHAZAL Caroline	23/04/1969	28/06/2020	571
Conseiller municipal	M.	FEZARD Frédéric	22/02/1972	28/06/2020	571
Conseiller municipal	Mme	PORTIER Emilie	19/08/1981	28/06/2020	571
Conseiller municipal	Mme	FAUCOMPRES Solange	17/06/1972	28/06/2020	299
Conseiller municipal	M.	GUERINEAU Sébastien	25/11/1973	28/06/2020	299
Conseiller municipal	M.	DAMERVAL Michel	25/09/1957	28/06/2020	739
Conseiller municipal	M.	PONNET Didier	16/01/1966	28/06/2020.....	571

A, PARMAN, le 2 mars 2023



Loïc TAILLANTER,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Loïc Taillanter", written over a horizontal line.

Maire de PARMAN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts